

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP<sup>t</sup> : — 3 mois, 5 fr. ; 6 mois, 9 fr. ; Un an, 16 fr.  
HORS DU DÉP<sup>t</sup> : — » 6 » 11 » 20

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue Valentré.  
PARIS : HAVAS et C<sup>o</sup>, 8, place de la Bourse.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent  
RÉCLAMES — ..... 50

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.  
Imprimerie A. Laytou.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

## Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Hiver.

Arrivées à CAHORS	Départs de CAHORS	LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	BERGERAC	BORDEAUX	PÉRIGUEUX	PARIS
11 h. 16 <sup>m</sup> matin.	4 h. 40 <sup>m</sup> matin.	6 h. 45 <sup>m</sup> matin.	7 h. 17 <sup>m</sup> matin.	7 h. 45 <sup>m</sup> matin.	9 h. 16 <sup>m</sup> matin.	11 h. 42 <sup>m</sup> matin.	9 h. 52 <sup>m</sup> matin.	12 h. 51 <sup>m</sup> matin.
5 h. » soir.	1 » 00 » soir.	2 » 41 » soir.	3 » 52 » soir.	4 » 18 » soir.	5 h. 20 <sup>m</sup> soir.	8 h. 8 <sup>m</sup> soir.	5 » 52 <sup>m</sup> soir.	4 » 39 <sup>m</sup> »
10 h. 21 »	5 » 45 » »	7 » 39 » »	9 » 22 » »	9 » 41 » »	—	—	11 » 7 » »	2 » 48 » soir.

Train de marchandises facultatif : Départ de Cahors — 5 h. «<sup>m</sup> matin.  
Arrivé à Cahors — 8 h. 56<sup>m</sup> soir.

Train de foire : Départ de Libos. — 7 h. 10<sup>m</sup> matin.  
Arrivée à Cahors. — 9 h. 15<sup>m</sup> matin.

Cahors, 31 Janvier.

Grave incident au Sénat, nous pourrions dire heureux événement.

La gauche pure ayant décidé de porter à un poste de sénateur inamovible M. Broca, célèbre médecin, mais l'un des matérialistes les plus prononcés de notre époque. Une fraction du centre gauche, sous la présidence de M. Dufaure, a résolu de lui opposer M. Bétoland, républicain modéré, bâtonnier de l'ordre des avocats de Paris.

Le premier tour de scrutin, dans la séance publique de jeudi, a donné le résultat suivant :

MM. Broca. . . . . 126 voix.  
Bétoland. . . . . 118  
Vacherot. . . . . 11  
général Bourbaki. 1

Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité, le deuxième tour de scrutin a été renvoyé à jeudi prochain.

Le Sénat se réveille. Il commence à comprendre les dangers que nous font courir les entreprises du radicalisme. Espérons qu'il persévérera dans cette voie.

On considère comme certain que les douze suffrages de MM. Vacherot et Bourbaki, se rallieront à M. Bétoland.

\* \* \*

Après le vote dont nous venons de parler, le Sénat a entendu M. Bocher. Le succès oratoire de M. Bocher a été tellement considérable, éclipsant les discours de MM. de Broglie, Laboulaye et Chesnelong, qu'il est constaté et confirmé par la presse parisienne toute entière, sauf la *République française* qui se tait.

M. Bocher s'est particulièrement attaché à contester l'origine de la loi de 1850, et dans un large et lumineux exposé de la question il a revendiqué pour la monarchie de 1830 et pour le gouvernement de 1848 l'honneur d'avoir proclamé le principe de la liberté de l'enseignement, la loi de 1850 n'étant que la réalisation d'une partie des promesses qui n'avaient pas été tenues par les gouvernements précédents. Le principe de l'enseignement libre se trouve, en effet, inscrit dans la Charte de 1830, et la loi de 1833 en a fait une vérité pour l'enseignement primaire.

Aujourd'hui, on nous ramène au despotisme, en repudiant l'héritage libéral de la France.

M. Bocher, qui est on le sait, le représentant des princes d'Orléans, a terminé en ces termes :

Je dirai à M. Barthélemy Saint-Hilaire, qui a conservés ses sentiments, ses principes, ses préjugés de 1850 : Rappelez-vous que la loi de 1850 fut l'œuvre de M. Thiers, de cet homme dont vous avez été l'ami, et ne laissez pas dire qu'il l'a fit dans une heure de défaillance et de peur, car vous savez qu'il ne fut jamais plus vaillant qu'alors.

Souvenez-vous de ces noms illustres qui contribuèrent à cette grande œuvre, les Cousin, les Montlembert, les Villemain, les Dupanloup, et ne laissez pas la République détruire l'œuvre de liberté qu'ils nous avaient léguée ! (Applaudissements répétés à droite.)

La Chambre des députés est revenue à une opinion plus calme et plus juste en ce qui regarde les clubs.

Le gouvernement et la commission ont résolu de supprimer l'article 7 de la loi sur le droit de réunion et d'association, et de le remplacer par l'article suivant : « Les clubs restent interdits. »

Une majorité de 257 voix contre 180, a voté cette salutaire interdiction.

On a vu se renouveler encore le fait déplorable que nous avons signalé avant-hier, à savoir : l'accord d'une partie de la droite avec les radicaux pour la liberté des clubs ; mais cette fois la majorité s'est rangée du côté du ministère, qui a obtenu un avantage signalé dans une question d'ordre public.

On peut avoir des opinions différentes, mais il est un point sur lequel tous les honnêtes gens devraient s'entendre : C'est la condamnation des clubs qui dressèrent les échafauds de 1793, et qui provoquèrent les journées de juin 1848.

M. le duc de Larocheboncauld-Bisaccia a défendu.... les clubs. Voilà où peut conduire la passion politique.

Nous avons le regret de dire que MM. le comte Murat, le baron Dufour et de Valon, ont voté avec la minorité.

M. Teillard s'est abstenu.

### La paix européenne.

Un fait assez important s'est produit à Vienne, au sein de la délégation autrichienne, pendant la discussion du budget des affaires étrangères. Un des orateurs, M. Hubner, ayant cru devoir terminer un discours consacré à la politique européenne par ces paroles : « L'état de la France et la situation mal équilibrée de l'Orient, sont les deux points noirs de la situation ; » le ministre des affaires étrangères, M. de Haymerlé, a répondu :

Je dois cependant faire remarquer, en ce qui concerne la France, que nous ne pouvons pas partager la crainte que vous éprouvez de voir les affaires de ce pays prendre une tournure menaçante pour la paix ; car la France sent aussi vivement que les autres pays, que la paix lui est nécessaire, et le bien-être de la nation a pris un tel développement en France depuis la conclusion de la paix, que je ne crois pas qu'un cri belliqueux parte du sein de cette nation.

Je crois donc que la question de savoir si l'on aura la paix ou la guerre, ne dépend nullement de la forme du gouvernement français. La France reconnaîtra aussi la haute portée de l'entente pacifique de l'Allemagne et de l'Autriche, parce qu'elle doit conclure des différentes déclarations pacifiques qui ont été faites à ce sujet, que cette entente ne la menace en aucune façon et que tous les pays qui voudront s'occuper uniquement de leurs propres affaires, trouveront dans cette même entente une nouvelle garantie pour leurs intérêts.

En ce qui concerne l'incertitude des affaires d'Orient, le traité de Berlin a fourni un terrain commun sur lequel on peut discuter sans mettre la paix en danger. Le traité de Berlin nous fournit aussi le moyen de continuer à entretenir des relations on ne peut plus amicales avec la Russie.

Nous ne cherchons pas à acquérir en Orient une influence prépondérante ; mais nous voulons y agir en commun avec les autres puissances, y jouir de la position à laquelle nous avons droit et y favoriser aussi le bien-être des petits Etats.

### Les armements de l'Allemagne.

L'accroissement projeté de l'armée allemande inspire à la presse russe des réflexions variées, parmi lesquelles il faut relever d'abord celles du *Journal de Saint-Petersbourg*, organe français de la chancellerie impériale. La feuille officieuse reconnaît que les alarmistes de profession ont « du pain sur la planche pour quelque temps, » mais elle tient absolument à ne pas se ranger de leur côté. « La demande faite au conseil fédéral, dit-elle, n'implique, en aucune façon, par sa seule existence, un démenti aux espérances de paix formulées le jour de l'an par l'empereur Guillaume. Sans doute cette demande n'a pas l'air de ressembler à une tendance au désarmement, mais elle ne l'exclut nullement. Une fois le gouvernement assuré que d'ici au 31 mars 1888 il pourra toujours disposer d'un contingent équivalant à un pour cent de la population, rien n'empêche que, profitant des circonstances, il procède à une réduction des dépenses militaires et même en prenne l'initiative. Dans l'un des deux cas, il s'agit d'une mesure législative d'une longue portée ; dans l'autre il s'agirait d'une mesure administrative toujours révoquée. »

La *Gazette de Moscou*, qui passe pour le journal préféré de l'empereur Alexandre, rappelle également les déclarations faites par l'empereur Guillaume le jour de l'an, mais elle récapitule les attaques et les dénonciations de la presse allemande contre la Russie et cherche à en saisir les motifs. Pour elle, c'est la France seule que l'Allemagne redoute, car on ne saurait sérieusement suspecter à Berlin les intentions pacifiques de la Russie. Toutefois, la *Gazette de Moscou* trouve que la presse allemande fait preuve de légèreté lorsqu'un jour elle reproche à la Russie des armements imaginaires et le lendemain parle de l'impuissance militaire de cette puissance. L'impuissance de la Russie, d'après la feuille moscovite, est un argument dont on se sert à Berlin pour faire impression sur l'esprit des Français et rien de plus.

\* \* \*

On lit dans le *Temps* :

L'*Avenir militaire* compare les forces de l'Allemagne aux nôtres, et démontre, chiffres en main, qu'après l'augmentation projetée, nos voisins auront huit à neuf régiments d'infanterie, soit environ la valeur d'un corps d'armée de plus que nous. Il ajoute qu'il n'y a pas lieu de tenir compte de nos quatre bataillons par régiment, attendu que le quatrième de ces bataillons n'a été obtenu qu'au détriment de l'effectif des trois autres, si bien qu'on sera obligé sous peu de reprendre les hommes du quatrième bataillon et de ne laisser à ce dernier que ses cadres. Voilà pour l'infanterie. En ce qui concerne l'artillerie de campagne, nous sommes un peu supérieurs ; mais notre artillerie de forteresse a un matériel très éloigné de correspondre aux besoins, et notre cavalerie, destinée à supporter le premier contact de l'ennemi en cas de guerre, demande un accroissement et des améliorations notables, dont, du reste, la diminution des cadres supérieurs trop abondants pourrait faire en partie les frais.

\* \* \*

M. de Moltke, répondant à une lettre qui le priait d'influencer l'empereur pour obtenir une diminution de l'effectif militaire, a répondu :

« Chacun désire alléger les lourdes charges militaires imposées par le voisinage de nations puissantes. Les princes qui gouvernent ne sont pas sourds à ce vœu ; mais la situation deviendra meilleure seulement, quand toutes les nations reconnaîtront que la guerre, même victorieuse, est une calamité publique. » La puissance de l'empereur est incapable de faire naître cette conviction. Elle naîtra seulement d'une meilleure éducation religieuse et morale des peuples, résultant du développement historique de plusieurs siècles, dont ni vous ni moi ne serons les témoins.

\* \* \*

Paris, 29 janvier.

La *Patrie* dit qu'on a constaté que plusieurs sujets allemands occupés dans les quartiers du Temple et dans le faubourg Saint-Antoine sont rappelés en Allemagne et ont quitté Paris.

### INFORMATIONS

Le centre gauche de la Chambre s'est réuni pour trancher la question de savoir s'il devait persister à ce maintenir comme groupe, ou se dissoudre et laisser à ses membres la liberté d'aller s'inscrire à d'autres groupes républicains.

M. Philippoteaux présidait cette réunion à laquelle assistaient trente-cinq membres dont voici les noms : MM. Bardoux, Bastide, Beausire, René Brice, Choron, Danelle-Bernardin, Drumel, Even, Gailly, de Gasté, Germain, Gévelot, Godin, Grollier, Horteur, Jametel, Lacaze, Lanel, Laumont, Laurençon, Lebaudy, Leroux, de Marcère, Morel, Mongeot, Philippoteaux, Pinault, Léon Renault, Renault-Morière, Ribot, Riotteau, Savary, Souchu-Servinière et Tisséred.

M. Léon Renault a posé le premier l'alternative que nous avons déjà signalée et qui consiste en ceci : ou le centre gauche a une politique déterminée et les moyens de défendre un programme de gouvernement, ou il doit se dissoudre et ses membres se fondre dans la gauche.

MM. de Marcère, Ribot, Savary, Beausire et Lacaze ont demandé, au contraire, le maintien du groupe, qui a sa raison d'être à la Chambre et devant le pays, tandis que, suivant eux, la fusion avec la gauche n'a pas de raison d'être aujourd'hui que ce groupe a ouvert ses portes à l'Union républicaine.

M. Bardoux a fait une proposition intermédiaire : constituer et refondre le groupe sous un nouveau nom, celui du *Parti libéral républicain*, et pour la constitution duquel on ferait appel aux membres de la gauche ayant plus d'affinités politiques avec le centre gauche. Mais cette proposition n'a eu aucun succès et a dû être retirée devant le sentiment de désapprobation générale.

Quant à M. Léon Renault, il n'a pas eu plus de succès et a retiré sa proposition.

En cet état, le groupe a décidé qu'il maintenait sa constitution et son titre.

### Recrutement de l'armée.

La commission relative au recrutement de l'armée a entendu le ministre de la guerre.

Le ministre s'est franchement déclaré l'adver-

saire de la proposition de loi de M. Laisant. En Prusse le service de trois ans existe pour l'infanterie; mais on a quatre ans pour la cavalerie et l'artillerie; c'est une inégalité inadmissible en France.

Trois ans, c'est bien court pour faire un soldat; il faut que le soldat prenne des habitudes militaires, de discipline, d'obéissance, pour lesquelles trois ou quatre ans sont un minimum.

Pois, les sous-officiers se recrutent à grand-peine aujourd'hui avec quatre ans de service; avec trois ans et surtout avec les renvois anticipés, on arrivera à ne plus en avoir du tout; ce sera impossible. L'armée, ainsi épurée ne contiendra plus rien que des conscrits nouveaux, s'ajoutant à de mauvais éléments anciens.

Déjà, avec quatre ans, le métier est fort rude; le régiment est devenu une espèce d'école où les officiers sont obligés de faire le métier des sous-officiers.

Les volontaires d'un an, malgré l'éducation spéciale qu'on leur donne, sont très-peu soldats quand ils sortent du régiment.

Le métier de soldat d'infanterie, qui est si simple en apparence, il faut un temps considérable pour l'apprendre.

Les meilleurs réservistes sont ceux qui ont fait leurs quatre années; ceux-là fournissent même de très-bons sous-officiers, tandis que les sous-officiers venant des volontaires d'un an sont médiocres en général.

Le ministre ne dit pas cependant qu'il n'y ait pas quelque chose à faire, surtout en ce qui concerne le volontariat; il voudrait qu'on lui donnât du temps pour étudier la question.

Il ajoute que l'on pourrait arriver pourtant, en ce qui concerne la durée du service, à une certaine atténuation par des congés de trois mois pendant la deuxième, la troisième et la quatrième année de service.

La commission relative à une investiture nouvelle des magistrats, a entendu M. Cazot, garde des sceaux, qui a défendu son projet de loi. Il a dit qu'il aurait compris qu'on demandât la suspension de l'inamovibilité au lendemain du 4 Septembre; mais aujourd'hui, beaucoup de magistrats ont été investis par la République, et le gouvernement a dû surtout se préoccuper de donner satisfaction aux vœux du pays relativement au changement du personnel de la magistrature.

M. Boyssset a reproché au gouvernement de ne pas prononcer, dans son projet, la suspension de l'inamovibilité. Le projet n'en soulèvera pas pour cela moins de haines et de critiques, et il aura le grave inconvénient de ne pas trancher nettement la question.

En somme, il n'y a pas en entente entre la commission et M. Cazot, et il ne paraît pas probable qu'un accord s'établisse.

On sait que M. Bardoux a manifesté l'intention de déposer une proposition de loi sur le rétablissement de scrutin de liste. Avant d'effectuer ce dépôt, M. Bardoux a voulu s'assurer de l'assentiment du président de la Chambre et du président de la République.

M. Bardoux a en ces jours derniers une entrevue avec M. Gambetta et avec M. Jules Grévy. Les deux présidents se sont montrés partisans du retour au scrutin de liste.

M. Bardoux déposera sa proposition de loi au mois de mars seulement.

On lit dans le *Moniteur*:

« Le gouverneur général de l'Algérie vient de soumettre à M. Magnin son projet de budget pour l'année 1881. Le budget de l'Algérie ayant été considérablement augmenté, le ministre des finances a fait au gouverneur général des objections sur les augmentations. M. Grévy a répondu qu'il avait une mission difficile à remplir, et que le gouvernement devait lui en faciliter les moyens.

Après ces observations, le ministre des finances a accepté le projet de budget, sans insister d'avantage sur les augmentations proposées; ainsi, le chapitre relatif aux achats de terres pour colonisation est augmenté de 1 million 200 mille francs.

Le gouverneur général a, en outre, soumis

à l'approbation du ministre de l'intérieur divers projets de lois qui seront déposés ces jours-ci sur le bureau de la Chambre.

M. Grévy discutera ces projets dans les commissions et retournera ensuite en Algérie. Il pense que son départ pourrait avoir lieu vers le 24 février. Il sera accompagné de MM. Tizard et Turquet qui se proposent d'aller faire une excursion de quelques jours dans notre colonie.

La République française annonce le remplacement de M. le général Henrion, commandant de l'école de Saint-Cyr, par M. le général Cholleton, actuellement à Châteauroux.

On lit dans le *National*:

On lit dans le *Réveil social*, au compte-rendu de la discussion dans les bureaux sur l'amnistie:

11<sup>e</sup> bureau. — M. Louis Blanc répond au ministre. « Comment! s'écrie-t-il, rien ne s'est produit depuis le dernier vote de la Chambre sur l'amnistie? Et l'élection de M. Blanqui à Bordeaux, à la première épreuve, ce n'est donc rien? Et ce n'est rien que l'élection de M. Humbert à Paris comme conseiller municipal? Et ce n'est rien que les 4,000 voix données à M. Humbert dans le Vaucluse, pour lui frayer le chemin de la Chambre?

Tout pour Humbert et Blanqui! Tout par Blanqui et Humbert! 600 voix à Javel, 4,000 voix dans le Vaucluse! Et on ne s'incline pas! Et dix millions d'électeurs ont le mauvais goût de ne pas se soumettre à un verdict si imposant! Où allons-nous, mon Dieu!

IALOGUE ÉDIFIANT

QUELQU'UN. — Vous avez lu, Monsieur le ministre, une note publiée par divers journaux et annonçant que les contumax de la Commune et les évadés de Nouméa ont l'intention de se rendre en France, au mépris de la loi?

LE MINISTRE. — Oui, mais je vous avoue que le conseil n'a point encore délibéré sur cet incident qui ne laisse pas que de m'embarasser un peu.

QUELQU'UN. — Je ne vois pas bien, Monsieur le ministre, comment vous pouvez considérer comme embarrassante une pareille question, et il me semble que le devoir du gouvernement est tout tracé. Cette audacieuse violation de la loi, si elle était commise, mériterait à ses auteurs des pénalités prévues. Il y aurait lieu d'envoyer les uns purger leur contumace et de réexpédier les autres à l'endroit dont ils n'eussent point dû sortir.

LE MINISTRE. — Vous en parlez bien à votre aise. Quant à moi, je ne sais pas ce que je ferai. C'est très-embarrassant. Le conseil n'a point encore délibéré sur cette question. Il délibérera. Mais je ne sais pas, moi, si je ferai arrêter les condamnés qui franchiraient la frontière.

Dans le deuxième bureau, M. Lockroy a parlé en faveur de l'amnistie; mais c'est M. Casimir Périer, hostile à cette mesure, qui a été nommé commissaire.

On prête à M. Lockroy cette boutade sinistre, bien digne du radicalisme:

— Comment! aurait-il dit, ne pas voter l'amnistie plénière, lorsqu'on a vu rentrer M. Humbert avec la tête de Chaudey sous le bras?

La Loire est de nouveau prise en amont de Montsaureau et de Gaure; la Vienne est également congelée depuis son embouchure. La couche n'a pas une épaisseur de moins de 20 centimètres.

Les populations d'Indre-et-Loire retraversent le fleuve sur la glace, comme au mois de décembre, sans le moindre inconvénient.

A Saumur, la Loire ne charrie que de faibles glaçons qui se forment dans le canal creusé sur la rive gauche, et dans le lit du fleuve depuis Beaulieu.

Les travaux entrepris par les pontonniers, les troupes du génie et l'infanterie, sur la rive droite, sont poussés avec la plus grande activité. Quoiqu'il en soit, les résultats obtenus paraissent relativement minimes.

Le canal a été creusé dans la banquise sur un mètre de largeur et vingt-cinq mètres de longueur, et cela avec force dynamite.

C'est déjà un immense avantage, parce que le courant, qui frotte les deux côtés de cette tranchée, mine la glace d'une façon très-efficace et l'élargit beaucoup mieux que la main de l'homme.

Les décharges se suivent toujours presque

sans interruption; c'est un véritable bombardement. Ces détonations se font entendre jusqu'au delà de Brissac. Des habitants de cette contrée, venus à Saumur, ont dit qu'il les entendaient aussi distinctement que la canonnade de la bataille du Mans en 1870.

M. Détroyat, directeur de l'Estafette, est intervenu dans la polémique engagée entre le *Pays* et l'*Ordre*, et il a morigéné, bousculé presque M. de Cassagnac, selon l'expression de celui-ci; mais tout cela en galant homme, ce qui fait que M. de Cassagnac lui répond en galant homme et lui explique le fond de sa pensée en quatre belles colonnes de discussion courtoise.

M. Détroyat avait presque reproché au directeur du *Pays* de n'être plus bonapartiste. Ce dernier accepte le reproche, loin de le repousser, et il déclare *orbi et urbi* qu'il n'est plus bonapartiste... mais qu'il le redeviendra peut-être:

Vous prétendez que je ne suis plus bonapartiste? Il y a du vrai dans ce que vous dites.

Être bonapartiste, je l'ai répété souvent, c'est être attaché à une personne qui s'appelle Bonaparte.

J'étais cela du vivant de l'empereur et du vivant du prince impérial.

Mais j'étais surtout et avant tout impérialiste, l'homme des principes autoritaires, religieux, que j'ai servis pendant les années passées de ma vie politique et qui survivent aux hommes, puisque les hommes sont morts et les principes sont plus vivants que jamais.

Être bonapartiste et être impérialiste, c'est donc deux choses qui peuvent s'accorder, mais qui peuvent également ne pas aller ensemble.

J'ai été les deux à la fois.

Aujourd'hui, je suis l'impérialiste d'autrefois, l'impérialiste de toujours, et qui ne demanderait pas mieux que de redevenir bonapartiste.

Il faut pour cela qu'à mes yeux la personne et les principes ne forment qu'un.

M. de Cassagnac fonde donc délibérément une nouvelle école, — mais sur des principes, dit-il, qui n'ont pas varié. Pour lui, il est resté le même:

Je suis resté avec mon parti, avec ce qui a été le parti impérialiste pendant vingt ans, et vous, qui êtes pour la volonté nationale, vous devez trouver naturel que ce soit le prince qui vienne au parti et non le parti qui aille au prince.

Un prince appartient à son parti dans tous les pays de démocratie, et ce n'est que dans le centre de l'Afrique, à Tombouctou, qu'un parti appartient au prince.

Je n'ai pas changé, je n'ai pas bougé.

Ce sont les autres qui ont changé, qui ont bougé, affirme toujours le député de Condom; et cela lui suffit à se demander s'il est bien éveillé, qu'on l'accuse d'indiscipline.

Moi, indiscipliné?

Mais où donc est-elle, cette discipline que je repousse?

Montrez-la-moi, écrite dans un manifeste, dans un document clair, net, public. Je ne la vois nulle part.

On ne saurait nier, et nous sommes les premiers à le reconnaître, que ce langage de M. Paul de Cassagnac est plein de franchise et de courage.

CHRONIQUE LOCALE

ET MÉRIDIONALE

MAIRIE DE CAHORS

Le maire de la ville de Cahors a l'honneur d'informer ses concitoyens qu'une bourse communale au lycée de Cahors, est vacante.

Les personnes qui voudraient concourir pour l'obtention de cette bourse, sont priées de déposer, au secrétariat de la mairie, leurs demandes et les pièces à l'appui, avant le 8 février prochain.

L'exposition à la Mairie des lots de la loterie au profit des pauvres avait attiré, dimanche dernier, une grande affluente de visiteurs.

Le public a pu juger du grand nombre de lots, de la valeur des objets et constater par suite que le nombre des gagnants sera considérable.

Nous annonçons avec plaisir que cette exposition sera ouverte gratuitement dimanche et lundi jour de foire; elle sera encore plus intéressante, car les objets seront définitivement

classés par lots.

Les personnes qui n'ont pas de billets en trouveront à la porte de la salle d'exposition; Prix: 50 centimes.

Le tirage aura lieu dimanche, 8 février, et nous espérons que d'ici là, le petit nombre de billets restant à placer sera écoulé.

Les organisateurs de cette œuvre de bienfaisance n'ont qu'à se féliciter du succès.

Le tirage de la loterie, organisée au profit des pauvres de la ville de Toulouse, a eu lieu dimanche dernier.

Une niche du sort:

Le bock à prendre gratuitement tous les jours pendant un an au café Richelieu, a été gagné par la vieille cuisinière de M. Bastié, marchand tailleur. Cette pauvre femme ne pouvant profiter elle-même de sa bonne fortune, a fait mettre son billet aux enchères dans l'établissement de la place du Capitole. Il a été acheté 45 fr.

Par arrêté, en date du 10 janvier, M. le ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts a décidé que la 18<sup>e</sup> région des délégués des sociétés savantes et des professeurs des départements aurait lieu à la Sorbonne, et que des lectures et des conférences publiques seraient faites pendant les journées du mercredi 31 mars et des jeudi et vendredi 1<sup>er</sup> et 2 avril.

Le samedi 3 avril, le ministre présidera la séance générale dans laquelle seront distribuées les récompenses et les encouragements accordés aux sociétés et aux savants.

Aux termes de l'arrêté du 25 décembre 1872 et sur la proposition des trois sections du conseil des travaux historiques, il a été mis à la disposition de chacune d'elles une somme de 3,000 fr. Cette somme sera répartie, par la section des sciences, soit aux sociétés, soit aux savants des départements dont les travaux auront été jugés les plus utiles à l'avancement des sciences, et par les deux autres sections aux sociétés savantes qui auront le plus efficacement contribué aux progrès de l'histoire et à l'archéologie.

MM. les présidents des sociétés savantes, et MM. les recteurs d'Académie ont reçu des instructions spéciales. Ces instructions seront communiquées aux délégués et aux professeurs qui se proposent d'assister aux réunions de la Sorbonne.

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES DU LOT.

Séance du 19 janvier 1880

Présidence de M. d'Orsay, directeur trimestriel

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL.

M. le secrétaire général dépose un drame en quatre actes, en vers, offert par l'auteur M. l'abbé Calmon.

M. Bonabry lit une note sur notre système monétaire au XI<sup>e</sup>, XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècle.

La plupart des rois ayant rivalisé avec leurs vassaux dans l'art d'altérer les monnaies, la confusion était extrême. Philippe-Auguste ordonna que la monnaie de Paris aurait cours dans le nord, et celle de Tours dans le midi. Louis IX fit frapper les premiers sous d'argent. Ils étaient dans le système tournois, de 58 au marc et au titre de 23/24. Ils contenaient le métal fin de 0 fr. 90 de notre monnaie actuelle. La livre, monnaie de compte, valait vingt sous, et le sou 12 deniers. La monnaie de Paris portait les mêmes dénominations; mais 20 sous parisis valaient 25 sous tournois.

Cahors avait une monnaie particulière qui avait cours dans la Rouergue et dans les diocèses de Bourges, de Bordeaux et de Périgueux.

D'après M. Boutaric, elle valait la moitié de celle de Tours. MM. Guignaut et Vailly, auteurs du *Recueil des Historiens de France*, veulent qu'elle ait été les 2/3 de la monnaie de Tours. Les faits apportés comme base de ces estimations ne paraissent, à M. Bonabry, ni assez nombreux, ni assez concordants pour asseoir une opinion probable. Les faits cités par le *Recueil* se traduisent plus approximativement par le rapport 3/5 que par le rapport 2/3. En adoptant, jusqu'à meilleure information le rapport 3/5, on aurait:

Livre de Cahors	10 fr. 80
Sou —	0 54
Denier —	0 045

M. Malinowski fait l'énumération des publications de l'année 1879 qui se rapportent au Quercy ou qui ont pour auteurs des Quercynois. Il cite :

*Histoire des évêques de Cahors*, par G. Lacroix, traduite et annoncée par M. L. Ayma ; *La garde mobile du Lot en 1870-71*, par M. Courtil ;

*Question de prééminence des Abbayes de Conques et de Figeac*, par M. l'abbé Mas-sabie ;

*Confrérie des pénitents*, par le même ; *Strophes militantes*, poésies par M. Ange Pechméja ;

*Rapports sur l'Exposition universelle*, par M. Soulié et par M. Mezon ;

*Notices sur le pont Valentré*, par M. P. de Fontenilles et par M. Gout ;

*Compte-rendu de l'Excursion de la Société française d'Archéologie dans le Lot*, par M. l'abbé Poulbrières ;

*Rapport sur le camp de Césarines*, par M. Castagné ;

*Recherches sur deux tombeaux antiques en marbre blanc* (Cathédrale de Cahors), par P. L. de Bessombes, publiées dans le *Bulletin monumental*, par M. P. de Fontenilles ;

*Roland*, tragédie, par M. l'abbé Calmon ;

Diverses poésies, de M. F. Maratuech, couronnées aux concours de Toulouse et de Lyon ;

*La Crémation*, par M. le Dr Lacassagne ;

*Eaux minérales de Miers*, par M. le Dr Fraissé ;

*Géographie du Lot*, par M. A. Joanne ;

Catalogue général des *Notices archéologiques et scientifiques* contenues dans les cinquante volumes de l'*Annuaire* publié par les chefs de division de la préfecture, par M. Malinowski.

*Guide du Voyageur à Cahors*, inséré dans le *Calendrier du Lot*, par M. Malinowski ;

Enfin les divers mémoires contenus dans le *Bulletin de la Société des Études*.

Le canton de Moissac a élu dimanche un conseiller d'arrondissement.

Cette élection a été marquée par un épisode attristant. Un malheureux gendarme a expiré à cheval devant la porte de la mairie de Moissac, au moment où il apportait le résultat du bureau de Saint-Paul d'Espis ; il cherchait instinctivement à entr'ouvrir la sacoche qui renfermait sa dépêche lorsqu'il rendit le dernier soupir.

Nous recevons, de l'honorable M. Dubousquet, de Vayrac, la lettre suivante :

Vayrac, le 29 janvier 1880.

Monsieur le Directeur,

Je viens en ma qualité d'ancien abonné et comptant sur votre impartialité, vous prier d'insérer, dans votre prochain numéro, ma réponse à un article publié par le *Réformateur du Lot*, et que je donne en entier, pour que le public puisse juger de l'attaque et de la défense.

Monsieur le Rédacteur,

Depuis nombre d'années le canton de Vayrac est doté d'un comice agricole composé et administré par des réactionnaires de la plus belle eau, qui distribuent des prix à certaines foires désignées à l'avance.

Hier, c'était la foire de Bétaille où devait être alloué le prix de la race porcine, et comme on discutait à qui ledit prix serait échu, un membre de la commission, instituée à cet effet par le comité, s'écria :

« Il est inutile de décerner le prix à un républicain, parce que la République marche assez vite actuellement pour que nous... »

Or, ledit comice du canton de Vayrac reçoit par suite des libéralités du conseil général du Lot, la somme de 200 francs par an ; il me semble que dans de semblables conditions, on ferait très-bien de supprimer ce crédit à une association qui au lieu d'encourager l'agriculture y introduit l'élément politique qui peut être funeste à la prospérité et au développement de la contrée.

Je soumetts les faits qui se sont passés à Bétaille à qui de droit, espérant qu'ils ne se renouvelleront pas ailleurs, à l'occasion de la distribution des autres prix qui sont encore à décerner cette année.

Veillez agréer, Monsieur le rédacteur, etc.

KELKUN.

Vayrac, le 21 janvier 1880.

Je viens, au nom de mes collègues du comice

composant avec moi le jury qui a fonctionné à Bétaille, pour la distribution des primes, protester de la manière la plus formelle et la plus catégorique, contre les paroles qui sont attribuées, à l'un de nous par l'honorable M. Kelkun.

Nous avons été tous unanimes pour décerner les prix dans l'ordre où ils ont été attribués, et nous l'avons fait, comme d'habitude, sans nous préoccuper de connaître les noms des exposants et de savoir s'ils étaient des républicains ou des réactionnaires ; nous savons que l'impartialité est le premier devoir des membres d'un jury, et nous pourrions prouver par des faits indiscutables, toujours plus éloquents que des paroles, que la commission ne s'est jamais écartée de cette règle de conduite.

Ainsi, l'année dernière, c'était la même commission qui distribuait les prix à cette même foire de Bétaille, et elle les distribuait ainsi :

1<sup>er</sup> prix, M. Gimel, maire de Bétaille, qui lui, ne passe certes pas pour un réactionnaire.

2<sup>e</sup> prix, M. Véder, membre du conseil municipal de la commune de Bétaille, qui ne compte dans son sein aucun réactionnaire. Certes, dans cette circonstance les républicains n'étaient pas sacrifiés aux réactionnaires, et si, cette année, les rôles ont été intervertis, c'est qu'il n'est pas au pouvoir d'un jury quelconque, de changer à son gré le mérite des animaux présentés ; tout ce qu'on peut lui demander, c'est l'impartialité, et je déclare, sur l'honneur, que le jury de Bétaille n'a pas manqué à sa tâche.

Et, pour répondre péremptoirement au reproche de partialité, dont nous sommes accusés par l'honorable M. Kelkun, je me permettrai de faire appel à la loyauté incontestée de l'honorable M. Vital, membre du Conseil général et notre collègue du Comice agricole qui, depuis la création de notre société, a toujours fait partie des commissions instituées pour distribuer les primes attribuées à la race bovine, et qui certainement aurait cessé d'en faire partie, le jour où il aurait remarqué que la partialité dictait les décisions du jury.

La portée de cet article ne saurait nous échapper, et il faut reconnaître que M. Kelkun a bien choisi son terrain, car dans tous les concours possibles, les exposants qui ne participent pas aux primes, sont toujours disposés à croire à la partialité de leurs juges, et l'on est assuré de trouver là des auxiliaires naturels, pour médire de l'œuvre que l'on se propose de saper.

Ainsi vont les choses, à côté de ceux qui travaillent avec ardeur à créer des œuvres utiles et durables, il en est d'autres qui, à l'exemple de M. Kelkun, imitent le termitte et travaillent dans l'ombre, pour miner les édifices laborieusement construits ; mais pour ces derniers nous concevons du mépris, gardant pour nous la satisfaction que donne le devoir accompli.

Où nous sommes fier d'avoir contribué dans la limite de nos forces, à créer le comice de Vayrac, qui étend ses ramifications sur tous les cantons voisins, et nous sommes heureux de voir nos collègues animés tous du zèle le plus louable, se rendre régulièrement à toutes les réunions.

Au Comice, comme à la Société de secours mutuels, j'ai toujours parlé dans le sens de la paix et du rapprochement, et j'aime passionnément toutes ces sociétés qui, rapprochant les hommes, les habituent à se supporter les uns les autres ; mais pour réussir dans cette mission civilisatrice il faut avoir avant tout le sentiment de ses devoirs et j'ai toujours pensé que mes concitoyens avaient voulu rendre justice à mes sentiments de haute impartialité quand ils m'avaient conservé toujours à la tête de la Société de secours mutuels et cela à travers toutes les vicissitudes politiques qui se sont produites depuis dix ans.

H. DUBOUSQUET-LABORDERIE,  
Secrétaire du Comice et Président de la Société de secours mutuels.

**Bulletin Viticole.**

Lagnieu (Ain), 19 janvier.

Nous avons eu à souffrir beaucoup du verglas et des grands froids ; on a craint pour nos vignes ; il y a même en un instant de panique ; chacun pensait que les vignes étaient fortement gelées ; heureusement que le mal n'a pas été aussi grand qu'on le pensait d'abord, car on reconnaît aujourd'hui qu'il y a eu seulement quel-

ques vignes de plaines qui ont été atteintes ; on croit même que tout espoir n'est pas perdu pour celles-ci, surtout si la végétation se fait rapidement au printemps.

Sancerre (Ain), 20 janvier.

Nous n'avons que de tristes nouvelles à vous annoncer, notre vignoble Sancerrois est gelé, le froid intense de décembre, nous a enlevé la presque totalité des bourgeons, particulièrement dans les bas fonds, et les demi-côtes. A peine reste-t-il quelques yeux, vers le collet du cep, là où la neige a pu abriter la souche. On ne fera pas, cette année, de provins.

Comme vous le voyez, notre situation n'est pas brillante, puis la température est toujours mauvaise : Brouillards, verglas et neige, tout conspire contre cette pauvre vigne dont le bois est trop tendre et mal aouté.

Mâcon, 19 janvier.

Nous venons de traverser une quarantaine de jours de froids excessifs, néanmoins nos vignes ne se montrent pas trop effrayés pour leurs vignes ; il pourrait bien se trouver ici et là quelques sarments gelés, mais jusqu'ici le mal paraît être insignifiant. On attend impatiemment un beau mois de février, afin de pouvoir se livrer à la taille de la vigne ; d'un autre côté, on espère beaucoup que cette froide sibérienne, aura, sinon détruit, au moins rédoit le phylloxera dans les localités où la vigne est atteinte.

**Théâtre de Cahors.**

Très-belle soirée Jeudi au Théâtre. Très-grand succès pour Mlle Agar qui a été, du reste, bien secondée.

Nous voudrions avoir le loisir d'entrer dans les détails de cette interprétation magistrale des chefs-d'œuvre classiques.

Quelle admirable reine ! Quelle mère sublime dans *Méropé*.

Quelle soubrette accorte et endiablée que *Dorine* !

Combien il faut de talent à Mlle Agar pour briller ainsi dans des rôles si divers.

La salle était bien remplie ; l'attention soutenue, et les applaudissements fréquents prouvaient la satisfaction du public.

L'éminente tragédienne a joué hier soir, à Agen, *Méropé* et les *Plaideurs*.

**ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS**

du 24 au 31 Janvier.

*Naissance*

- Bergon, Victorine, rue du Château.
- Clary, Jean, à Cabessut.
- Astruc, Léon, rue des Elus.
- Cubaynes, Auguste, rue Portail-Albant.
- Couture, Marguerite, rue Portail-Albant.
- Calabrisi, Antoinette, rue des Boulevards.
- Lafage, Victor, rue St-André.
- Rosières, Marie (Naturelle), Impas Nadaillac (2).
- Sarrut, Paul, rue St-James.
- Alazard, Hipolyte, rue du Lycée.

*Décès.*

- Sors, Pierre, 58 ans, rue des Soubirons.
- Cros, Marie, 50 ans, rue de la Halle.
- Merlaton, François, au 7<sup>e</sup> de ligne, 22 ans, (hospice).
- Gaston, Pierre, 66 ans, rue Donzelle.
- Marty, Marie, 56 ans, rue Donzelle.
- Huillet, Jean, 82 ans, rue de la Préfecture.
- Finaud, Pierre, au 7<sup>e</sup> de ligne 22 ans, (hospice).
- Fontanel, Louise 4 ans, Grande-barre.
- Vialard, Euphrasie, 25 mois, rue Mascoutou (27)

**CALENDRIER DU LOT. — Février.**

DATE	JOUR	SAINS	FOIRES.
1	Diman.	Sexagésime.	
2	Lundi.	La Purification.	Cahors, Limogne, Rouquayroux, Dégagnac.
3	Mardi.	s Raymond.	Lalbenque, St-Martin-de-V. Bagnac, Malière, Teyssieu, Frayssinet, Camy, Souillac.
4	Mercre.	se Jeanne.	Puy-l'Évêque, Sousceyrac, Labastide-Murat.
5	Jeudi.	se Agathe.	Frayssinet-le-Gélat, Sonac, Cressensac.
6	Vend.	se Hyesinthe.	Cabrerets, Catus, St-Céré, Fajoles, Gramat.
7	Samedi.	s Romuald.	Marmillac.

Lunaisons du mois de Février.

- ☾ D. Q. le 3, à 3 h. 48 du soir.
- ☽ N. L. le 10, à 11 h. 26 du matin.
- ☾ P. Q. le 18, à 3 h. 55 du matin.
- ☽ P. L. le 26, à 1 h. 31 du matin.

Les jours croissent de 1 h. 30 m.  
Pour la chronique locale, A. Layton.

**DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES**

(Service spécial du Journal du Lot),

Paris, 30 janvier, soir.

D'après le *Temps*, le gouvernement est certain dès aujourd'hui d'obtenir satisfaction complète sur l'amnistie. Sa politique de l'intérêt bien compris de la République, répond évidemment aux sentiments de la majorité du pays.

Le centre gauche du Sénat a désigné M. John Lemoine pour remplacer M. de Lavergne comme sénateur inamovible.

L'abbé Devaise, le courageux explorateur du centre de l'Afrique est mort sur les bords du lac Tanganika.

Paris, 31 janvier, 3 h. soir.

Hier, le Sénat a exclu du conseil supérieur de l'instruction publique, les conseillers d'Etat par 143 voix contre 135. Il a exclu ensuite les évêques, par 147 voix contre 129.

Paris, 31 janvier, 5 h. soir.

A la Chambre, M. le ministre des finances dépose, le budget de 1881. Adoption du projet d'amnistie pour les déserteurs.

Commencement de la discussion des tarifs douaniers au Sénat. M. Fresneau soutient l'amendement de M. Delsol.

**Bourse de Paris**

Cours du 31 Janvier.

Rente 3 p. %	82 00
— 3 p. % amortissable	83 55
— 4 1/2 p. %	115.00
— 5 p. %	117.10

Etude de M<sup>e</sup> AUGUSTE SOURBIEU, avoué-licencié, à Cahors, rue de l'Hôtel-de-Ville, n<sup>o</sup> 8.

**Assistance judiciaire.**

(Décision du 18 juillet 1878.)

D'un jugement rendu par défaut par la première chambre du tribunal civil de Cahors, en date du trente décembre mil huit cent soixante-dix-neuf, enregistré.

Il appert que la dame Adeline Castel, sans profession, épouse du sieur Jean-Baptiste Fargues, demeurant de droit avec lui, à Mercuès (Lot),

A été séparée de corps et de biens d'avec ledit sieur Jean-Baptiste Fargues, son mari, boulanger, demeurant et domicilié à Mercuès.

Pour extrait certifié conforme par l'avoué poursuivant soussigné.

Cahors, le vingt-neuf janvier mil huit cent quatre-vingt.

L'avoué poursuivant,  
AUGUSTE SOURBIEU.

**REVUE BRITANNIQUE**

Sommaire de la livraison de janvier.

*Histoire. Economie sociale.* — L'assistance publique chez les anciens et les fondations charitables en Angleterre.

*Miscellanées. Cryptographie satyrique.* — Les dieux sur le pavé.

*Science sociale. Législation.* — Le divorce.

*Religion. Prosélytisme.* — Le catholicisme et la race irlandaise aux Etats-Unis.

*Nouvelles.* — La carte forcée.

*Statistique. Institutions de prévoyance.* — L'assurance.

Pensées diverses.

Correspondance de la *Revue Britannique*.

Correspondance d'Allemagne.

Correspondance d'Orient.

Correspondance d'Italie.

Correspondance de Londres.

Chronique et Bulletin bibliographique.

**Revue de France.**

Sommaire de la livraison du 15 janvier.

Joanna, roman, par Rhoda Broughton, précédé d'une préface, par M. le comte d'Haussonville, membre de l'Académie française.

Les mémoires de Metternich, par M. J. Valfrey.

Sur le Danube, par M. Victor Tissot.

M. de Bismarck chez lui, par Maurice Busch.

X. Doudan, par M<sup>me</sup> Louis Régis.

Relation du voyage de S. M. I. le schah de perse en Italie, écrite par lui-même.

Hedvige Nurska, par M. A. Wodzinski.

Poésies, par M. Evau de Kerli.

Les étapes d'une passion, par M. Gustave Desnoiresterres.

Les théâtres, par M. Edouard Thierry.

Chronique politique : Intérieur, par M. Louis Joly.

Extérieur, par M. Ch. Hubin.

Les livres.

Bureaux : 13-15, quai Voltaire, Paris.

**LE TOUR DU MONDE.** *Nouveau journal des Voyages.* — Sommaire de la 995<sup>e</sup> livraison (31 janvier 1880). — Six mois en Australie, par M. Désiré Charnay, chargé d'une mission scientifique par le Ministère de l'instruction publique (1878). — Texte et dessins inédits. — Douze dessins de A. de Bar, Barclay, Taylor et A. Sirouy.  
Hachette, boulevard St-Germain, 79, Paris.

**JOURNAL DE LA JEUNESSE.** — Sommaire de la 374<sup>e</sup> livraison (31 janvier 1880). — TEXTE : Grand-Père, par J. Girardin. — Le passage du Nord-Est, par Louis Rousselet. — Anecdotes littéraires. — Pendragon, par Alfred Assollant. — Le Moineau familier, imité de l'anglais, par M<sup>me</sup> Howitt.

DESSINS : Delort, Ronjat, Riou, Gilbert, Giacomoli.  
Hachette, boulevard St-Germain, 79, Paris.

**Revue Scientifique.**

SOMMAIRE DU NUMÉRO 30 (24 janvier 1880).

Le Feu et l'Eau à Paris. — Les collections allemandes et la galerie d'Anatomie comparée au Muséum, par M. Pouchet. — La Propriété terrienne et le Paupérisme, d'après un Américain, par M. Emile de Laveleye. — La Société industrielle de Mulhouse, son rôle et ses travaux (1825-1878). — Académie des sciences. — Chronique.

**Revue Politique et Littéraire.**

SOMMAIRE DU NUMÉRO 28 (10 janvier 1880).

Les Combinaisons de M. de Bismarck, par M. J. Vilbort. — La Sciences du beau et ses récents interprètes, par M. D. Nolen. — L'Amour, les femmes, et le Mariage, d'après Schopenhauer, par M.

C. de Varigny. — Causerie littéraire. — Notes et impressions, par M. Louis Ulbach. — Bulletin.

On s'abonne au bureau du journal, 108, boulevard Saint-Germain, à Paris.

Chaque journal : Paris. — Six mois : 12 fr. — Un an : 20 fr. — Départements — Six mois : 15 fr. — Un an 25 fr.

Les deux journaux réunis : Paris. — Six mois : 20 fr. — Un an : 36 fr. — Départements — Six mois : 25 fr. — Un an : 42 fr.

**Crédit Foncier de France**

Toutes les obligations foncières de 500 fr. 5 % actuellement en circulation devant être probablement appelées au remboursement au tirage du 22 Mars 1880 pour être payées le 1<sup>er</sup> Mai prochain, les porteurs et titulaires peuvent demander dès à présent le paiement anticipé de leurs titres.

Le Crédit foncier remboursera leurs obligations au pair avec les intérêts courus depuis le 1<sup>er</sup> Novembre 1879 jusqu'au jour du paiement.

La troisième et la quatrième série de l'édition illustrée des *Misérables* viennent de paraître, et vont augmenter encore le grand succès de cette magnifique publication. Les touchantes et saisissantes péripéties de la sortie du baigne de Jean Valjean y vivent pour les yeux dans une suite de 24 dessins, tous remarquables, et dont quelques-uns sont véritablement hors ligne.

Emile Bayard a trois de ces dessins superbes : les *Deux cariatides*, Jean Valjean soutenant de l'épaulle la statue de Puget l'*Homme éveillé*; et, surtout la scène poignante du forçat, son couteau à la main, devant l'évêque endormi.

De Lix, il faut citer et admirer le *Souper chez Myriel*; — de Brien : *Valjean en marche*, le *Pain volé*, *L'Attaque du chien*, *L'Homme à la mer*; — de Vierge : le *Taudis* et *L'Escalade*; — de Valnay : le *Passéport jaune*.

Edmond Morin ouvre le charmant épisode de la jeunesse de Fantine par un de ces élégants dessins où il excelle : la *Partie en bateau*.

La Société Générale exécute, moyennant le simple Courtage de l'Agent de Change et sans commission, les ordres d'achats et de ventes de *Rentes Françaises*.

Les coupons des *Rentes Françaises*, des *Obligations du Crédit Foncier* et de la *Ville de Paris*, déposés par les titulaires de *Comptes de Chèques* ou de *Comptes à 7 jours de préavis*, sont portés, sans frais au crédit de leur compte.

Recommander, en cette saison de *rhumes grippes* et *bronchites*, le Sirop et la Pâte de Nafé de Delangrenier, c'est partager l'opinion des plus célèbres médecins.

Le PURGATIF le plus agréable et le plus efficace est le Chocolat de Desbrière, pharmacien-chimiste. Dépôts dans les pharmacies. (Se méfier des contrefaçons).

**MAL DE DENTS.** — L'Eau du D<sup>r</sup> OMÉARA calme à l'instant la plus vive douleur et arrête la carie. Vente dans les pharmacies.

MAISON DE CONFIANCE  
POUR LA POSE DES DENTS  
20 ans de succès  
**AUDOUARD**

EX-PROFESSEUR DE PROTHÈSE ET DE CHIRURGIE DENTAIRE.

A PARIS  
et  
CHIRURGIEN-DENTISTE

Du Lycée de Cahors, et des principaux établissements d'éducation du Lot et de la Corrèze,  
Boulevard Nord, en face la Mairie, à Cahors(Lot), tous les mois du 1<sup>er</sup> au 10. Faubourg Leclère en face la Guierle, à BRIVE (Corrèze), du 10 au 30 de chaque mois.



**GRAINE DE LIN TARIN**

Pharmacien, place des Petits-Pères, 9, PARIS

CONTRE

Constipations, Coliques, Diarrhées, Maladies du Foie et de la Vessie.

Une cuillerée à soupe matin et soir dans un quart de verre d'eau froide.

EXIGER MARQUE DE FABRIQUE SUR BOITE PER-PLANO

La boîte : 1 fr. 30

**PASTILLES DE MANGEAISON SUCCÈS DU SANG**

POUR MADE FONTAINE, réputation souveraine, le Pot : 2 fr.

ESSENCE DE SALSEPAREILLE FONTAINE, le Flacon : 5 fr.

Dépot dans toutes les Pharmacies.

Pour tous les extraits et articles non-signés

Le propriétaire-gérant, A. Layton.

1880

—

**ANNUAIRE**

STATISTIQUE & ADMINISTRATIF

DU

**DÉPARTEMENT DU LOT**

PUBLIÉ AVEC L'AUTORISATION DE M. LE PRÉFET

PAR

MM. LES CHEFS DE DIVISION

DE LA PRÉFECTURE.

—

SE TROUVE

CHEZ TOUS LES LIBRAIRES, A CAHORS

**BAYLES, J<sup>NE</sup>**

RUE DE LA LIBERTÉ, CAHORS,

A l'honneur de prévenir les personnes qui ont la vue fatiguée par la travail ou bien par des verres mal appropriés à leurs yeux, qu'on trouve chez lui un grand assortiment de lunettes, de conserves en verre cristal, blancs, colorés, fumés des meilleures fabriques de Paris, verres de rechange pour myopes, et pour presbytes; on trouvera aussi le même assortiment en longues-vues, lorgnettes, jumelles de spectacle, lorgnons, pince-nez faces à main, housses, loupes, pièces à lire, baromètres, thermomètres, hygromètres, éprouvettes, pèse-liqueurs en tout genre, alambics pour l'essai des vins, boîtes de mathématiques, graphomètres, décimètres, équerres, niveaux-d'eau et à bulle-d'air, miroirs, jalons, chaînes d'arpenteurs, compte-fils, microscopes, porte-monnaies, porte-feuilles, passe-partout assortis, cannes, gibecières, sacs de fantaisie et de voyage, stéréoscopes, épreuves, groupes et paysages etc., etc.

Le Magasin de Lunetterie situé ci-avant au fond de la rue de la Liberté est transféré au bout de la même rue.

ORFÈVRE ET COUVERTS  
DE LA MAISON CHRISTOPHE  
ET RÉARGENTURE.  
BIJOUTERIE RELIGIEUSE  
ET ACHAT DE VIEILLES MATIÈRES  
D'OR ET D'ARGENT.

ARTICLES DE PARIS,  
TONDEUSES, TOURNE-BROCHES  
ET RÉPARATIONS.  
ASSORTIMENT  
DE REVOLVERS DES FABRIQUES  
DE LIÈGE.

EN VENTE CHEZ TOUS LES LIBRAIRES, LE

**PAPIER WILINSI**

Le grand succès de ce remède est dû à sa propriété d'attirer à l'extérieur du corps l'irritation qui tend toujours à se fixer sur les organes essentiels à la vie; il déplace ainsi le mal en rendant la guérison facile et prompt. Les premiers médecins le recommandent particulièrement contre les *rhumes*, *bronchites*, *maux de gorge*, *grippes*, *rhumatismes*, *lombagos*, *douleurs*. Son emploi est des plus simples: une ou deux applications suffisent le plus souvent et ne causent qu'une légère démangeaison. On le trouve dans toutes les pharmacies. Prix de la boîte de 10 fl<sup>s</sup> 1.50. Se défier des contrefaçons



**MERVEILLEUX 12<sup>h</sup> MONTRE CYLINDRE AMÉRICAINE**

se remontant et se mettant à l'heure sans rien ouvrir, en beau métal nickelé richement décoré or relief, envoyée franco avec garantie sur facture et tarif de Montres et Chaînes de tout prix et genre. Adr. mandat ou timb. au dépositaire de France, 6, Triboulet P. r. Clos-St-Paul à Besançon (Doubs)

LE MÊME Seul fab<sup>r</sup> ayant exposé à Sydney (Australie)

Montres à clef ordinaires ..... 5 fr.  
Montres-Réveil à cylindre ..... 18 fr.  
Remontoirs tout Argent, à s<sup>te</sup> ..... 25 fr.  
Remontoirs tout OR, à s<sup>te</sup> ..... 75 fr.

**EAU MINÉRALE NATURELLE**

**VICHY**

Sources de l'Etat. Applications en médecine :  
GRANDE-GRILLE. — Affections lymphatiques, maladies des voies digestives, engorgements du foie et de la rate, obstructions viscérales.  
HOPITAL. — Affections des voies digestives, pesanteur d'estomac, digestion difficile, inappétence  
CÉLESTINS. — Affections des reins, de la vessie, gravelle, calculs urinaires, goutte, diabète, etc.  
HAUTERIVE. — Prescrite comme Célestins.  
Administration de la C<sup>o</sup> concessionnaire :  
PARIS, 22, Boulevard Montmartre  
EXIGER le NOM de la SOURCE sur la CAPSULE  
Dépôt chez tous les marchands d'eaux minérales, pharmaciens et droguistes

**Le Capitaliste**

La Banque parisienne, société anonyme (Capital 20 millions de francs), par suite de la suppression arbitraire et momentanée de sa circulaire quotidienne dans le *Figaro*, délivre à titre temporaire des abonnements mensuels au journal *Le Capitaliste*, à raison de cinquante centimes.  
L'abonnement annuel à ce journal reste fixé à 20 francs.  
Adresser les demandes :  
7, rue Chauchat. — Paris.

**A VENDRE**

EN BLOC OU A PARCELLES  
**les Outils et Tours**  
provenant des ateliers de Serrurerie et de Tourneur, appartenant au Sieur RAMONDOU, serrurier-mécanicien, rue et quai St-Urcisse, à Cahors.

**MERCERIE, BONNETERIE, DRAPERIE, CHAUSSURES,**

ARTICLES DE VOYAGE.

**MACHINES A COUDRE DE TOUS SYSTEMES**

Accessoires, pièces de rechange et fournitures.

Coupe-boutonniers. . . . . 2 fr.



Laines et cotons filés.  
Fils et cotons à tisser.  
Toiles, Nappes, Serviettes. Tapis et descentes de lit. Nettes et paillassons. Calicots, Toiles à matelas et pailasse. Peignes à tisser.  
Bougie économique à essence. Couvertures de voyage et Chance-lières. Couvertures de

laine et de coton. Tapis d'appartement et passages. Mouchoirs fil de Cholet, couvre pieds, Indiennes meubles, Molletons, Couteils et Cadis, Gilets flanelle d santé, Blouses, Chemises, Pantalons, Caleçons, Jupons, Tricots, etc., etc.

SEMELLES HYGIÉNIQUES contre le froid des pieds. — Prix : 1 fr.

**Maison LARRIVE,**

5, rue de la Liberté, près de la Cathédrale, à Cahors, (Lot)

VÊTEMENTS IMPERMÉABLES ET CHAUSSURES CAOUTCHOUC

1 FRANC par AN

63,000 Abonnés

**Le Moniteur**

52 NUMÉROS

**Valeurs à Cots**

(Paraît tous les dimanches, avec une Causerie financière du Baron Louis)

LE SEUL JOURNAL FINANCIER qui publie la Liste officielle des Tirages de toutes Valeurs françaises et étrangères

LE PLUS COMPLET DE TOUS LES JOURNAUX (SEIZE PAGES DE TEXTE)

Il donne Une Revue générale de toutes les Valeurs.—La Cote officielle de la Bourse.—Des Arbitrages avantageux.—Le Prix des Coupons.—Des Documents inédits.

PROPRIÉTÉ DE LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE FRANÇAISE DE CRÉDIT.—Capital: 6,500,000 fr.

Abonnements : UN FRANC PAR AN, 17, rue de Londres, Paris.

**PIANOS ET HARMONIUMS**  
DES MEILLEURS FACTEURS

**MUSIQUE ET INSTRUMENTS**  
**GODINAUD, FILS**

CAHORS (Lot), Maison de la Poste.

HARMONIUMS.

PIANOS OBLIQUES.

Accord et réparation. — Vente, échange et location.

**TABLEAU DES DISTANCES**

Nouvellement imprimé et complété jusqu'à ce jour  
De chaque Commune du Département du Lot aux chefs-lieux du Canton, de l'arrondissement et du Département, dressé en exécution de l'article 93 du règlement du 18 juin 1811.  
PRIX : 1 FRANC.

Chez M. Layton, rue Valentré, à Cahors.